



## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

*Commune de Renage*  
*Conseil municipal du 08 février*



# SOMMAIRE

- PREAMBULE CADRE JURIDIQUE
- ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
- IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2022 SUR LES FINANCES LOCALES
- BILAN FINANCIER
- ANALYSE ET PROSPECTIVE DE LA DETTE
- QUELQUES REPERES
- LE BILAN DES PRINCIPALES REALISATIONS D'INVESTISSEMENT EN 2021
- INVESTISSEMENTS ENVISAGES EN 2022
- LE BUDGET GENDARMERIE

# Préambule : Obligations légales et objectifs

## ► Obligations

Le DOB est inscrit dans la loi ATR\* sous le titre II "de la démocratie locale" chapitre 1<sup>er</sup> "de l'information des habitants sur les affaires locales". Il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Il n'a cependant aucun caractère décisionnel et ne donne donc pas lieu à un vote, même si sa teneur doit faire l'objet d'une délibération.

## ► Les objectifs du D.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

# Environnement économique européen

- Le **choc économique dû à la pandémie de Covid-19**, à partir de l'année 2020, a plongé l'Union dans une phase de récession : le PIB européen de 2020 a chuté de 6,1 % par rapport à celui de 2019. Toutefois, en dépit du prolongement de nombreuses mesures sanitaires, l'année 2021 devrait voir un rebond de l'activité avec une croissance de 4,8 **(5,2??)%** au niveau européen.
- Comme lors de la crise de 2008, la lourde perte d'activité du continent a forcé les Etats à intervenir massivement pour venir en aide à des secteurs entiers de l'économie, creusant par là leurs **déficits** et **dettes** publics. La crise du Covid-19 a de nouveau fait exploser ces chiffres, le déficit atteignant 6,9 % du PIB en 2020 pour l'UE-27, et 7,2 % pour la zone euro.
- Même trajectoire pour la dette publique, en réponse à la pandémie les Etats membres ont été obligés d'avoir recours à l'emprunt, portant le niveau global de la dette à 90,7 % du PIB européen en 2020.

# Environnement économique national

En 2020, la France figurait parmi les pays les plus touchés par la pandémie COVID-19. Les autorités ont réagi en mettant en œuvre deux mesures de verrouillage strictes en mars et en octobre, et le budget a été amendé à plusieurs reprises pour s'adapter à la crise. Un vaste programme d'aide d'urgence, qui vise à soutenir les ménages et les entreprises en préservant les emplois et en fournissant des liquidités, a été adopté. Du fait de ces mesures de soutien et de la baisse des recettes, le déficit budgétaire devrait rester à un niveau élevé en 2021.

Quelques chiffres clés\* :

- +6 % : hypothèse de croissance pour 2021, hypothèse pour 2022 +4%
- +4,8 % : hypothèse de déficit public pour 2022 contre +7 % en 2021
- 114 % du PIB : hypothèse du ratio d'endettement en 2022 contre 115,6% en 2021
- 55,6% du PIB : hypothèse du niveau des dépenses publiques en 2022 contre 59,9% en 2021
- 43,5 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2022 contre 43,7% en 2021
- 8.2% : hypothèse du taux du chômage en 2022 contre 8.1% en 2021

# Impact de la loi de finances pour les collectivités

- Malgré l'annonce de la stabilité de l'enveloppe DGF, notre dotation devrait être de nouveau à la baisse par l'intégration de la DMTO (droit de mutation à titre onéreux) dans les indicateurs servant au calcul. Par précaution la DGF en 2022 sera diminuée selon le tableau ci-dessous.

	2018	2019	2020	2021	2022
DF	180 217	166 233	154 174	140 968	127 482
DSR	56 999	56 179	56 385	56 792	57 837
DNP	20 983	18 885	4 628	6 480	4 600
<b>DGF</b>	<b>258 199</b>	<b>241 297</b>	<b>215 187</b>	<b>204 240</b>	<b>189 919</b>

- Suppression de certaines dotations pour la covid-19 (achat de masques, de matériels spécifiques...) baisse de la compensation pour pertes de recettes. Mais augmentation de l'enveloppe de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) de 337M€

# Impact de la loi de finances pour les collectivités

↳ Confirmation de la réforme de la taxe d'habitation des résidences principales. En 2022 le dégrèvement se poursuit sur les 20% restant, après 30% en 2021, il sera de 65% en 2022, pour une suppression totale en 2023.

↳ La compensation de notre taxe d'habitation a été à l'euro près en 2021 et sera donc maintenue sur 2022.

↳ Pour rappel, la revalorisation des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an (de novembre à novembre). On peut espérer une revalorisation forfaitaire d'environ 2% pour 2022.

↳ Revalorisation de nos bases

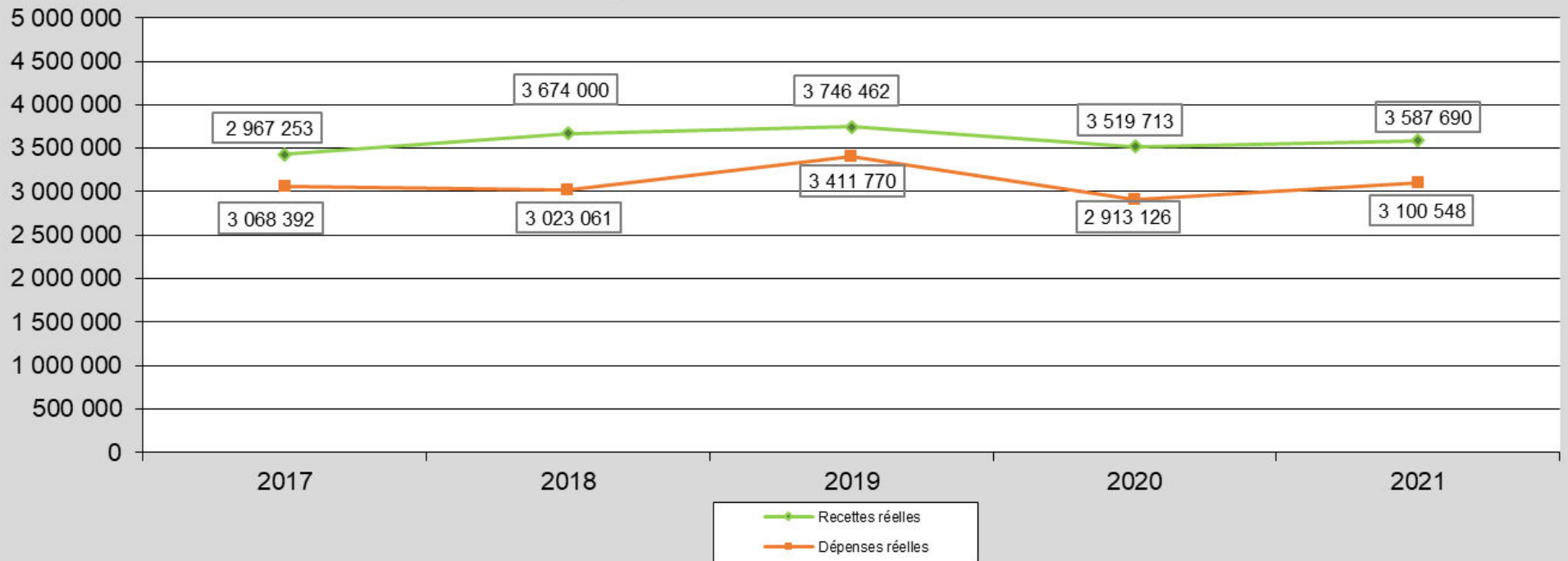
	TFB	TFNB
2020/2019	+0.80%	+3.52%
2021/2020	-2.52%	+1.18%

Source état 1288M des impôts

la taxe d'habitation n'est pas prise en compte puisqu'elle est en baisse constante par la réforme de suppression.

# Bilan financier

## Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement





# Bilan financier : Analyse des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement

Durant ces cinq dernières années (2017-2018-2019-2020-2021)

- Les recettes ont augmenté de 1.08% (moyenne des 5 ans) par :
  - ⇒ Le dynamisme de la fiscalité locale
  - ⇒ L'augmentation des produits des droits de mutation à titre onéreux
  - ⇒ L'augmentation généralisée du taux de la TCCFE
- La DGF est passée de 71€ en 2017 à 57€ par habitant en 2021.  
Moyenne des communes de la même strate pour 2020 : 147€
- Pour la même période, grâce à une maîtrise constante, nos dépenses ont augmenté modérément de 1.32% (moyenne des 5 ans) par :
  - ⇒ L'augmentation des tarifs énergétiques
  - ⇒ Les besoins de renfort constant sur le personnel scolaire (protocole COVID)
  - ⇒ L'augmentation des participations obligatoires

# Bilan financier

## ● Epargne de la commune

FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b><u>Dépenses réelles</u></b>	<b>2 945 255</b>	<b>2 980 183</b>	<b>3 360 778</b>	<b>2 866 718</b>	<b>3 058 852</b>
charges à caractère général	928 976	1 005 109	1 056 388	835 697	974 557
charges de personnel	1 685 661	1 660 902	1 742 632	1 715 318	1 725 949
charges de gestion courante	317 794	302 986	295 699	305 390	336 008
charges exceptionnelles	2 288	2 889	256 874	3 743	250
atténuation de produits	10 537	8 297	9 185	6 570	22 089
<b><u>Recettes réelles</u></b>	<b>3 431 120</b>	<b>3 674 000</b>	<b>3 746 462</b>	<b>3 519 714</b>	<b>3 587 690</b>
produits des services	273 936	258 612	259 286	194 670	223 061
impôts & taxes	2 654 060	2 680 764	2 761 262	2 751 561	2 813 889
dotations & participations	452 158	439 942	421 440	445 917	387 285
autres recettes de fonction.	50 966	294 683	304 474	127 565	163 455
<b>Epargne de gestion</b>	<b>485 865</b>	<b>693 817</b>	<b>385 684</b>	<b>652 996</b>	<b>528 837</b>
intérêts de la dette (hors ICNE)	69 557	57 457	51 975	47 748	42 748
ICNE + frais financiers	53 579	-14 580	-983	-1 340	-1 052
<i>Total des dépenses réalisées au CA</i>	<i>3 068 392</i>	<i>3 023 061</i>	<i>3 411 770</i>	<i>2 913 126</i>	<i>3 100 548</i>
<b>Epargne brute</b>	<b>362 728</b>	<b>650 940</b>	<b>334 692</b>	<b>606 588</b>	<b>487 141</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
capital de la dette	382 924	353 043	307 367	294 305	284 906
<b>Epargne nette</b>	<b>-20 196</b>	<b>297 897</b>	<b>27 325</b>	<b>312 283</b>	<b>202 235</b>
<i>ratio (dép réelles+capital)/rec réelles</i>	<i>1.01</i>	<i>0.92</i>	<i>0.99</i>	<i>0.91</i>	<i>0.94</i>
<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>3 577 262</b>	<b>3 224 220</b>	<b>2 916 852</b>	<b>2 622 547</b>	<b>2 337 641</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>9.86</b>	<b>4.95</b>	<b>8.72</b>	<b>4.32</b>	<b>4.80</b>
Population DGF	3 665	3 613	3 613	3 613	3 561
Dette par habitant	976.06	892.39	807.32	725.86	656.46

# Orientations pour 2022

## Les dépenses de fonctionnement

- ▶ Poursuite des efforts de maîtrise des dépenses générales de fonctionnement. Il va falloir prévoir des baisses sur certains articles du fait de l'augmentation des tarifs « énergies ».
- ▶ La même rigueur budgétaire est appliquée à la gestion du personnel et ce tout en tenant compte du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité = avance automatique grille indiciaire, changement grade etc ..). En 2022, le temps annuel de travail est conforme à la législation 1607 heures
- ▶ Stabilité des dépenses courantes malgré des participations obligatoires en hausse.

## Les recettes de fonctionnement

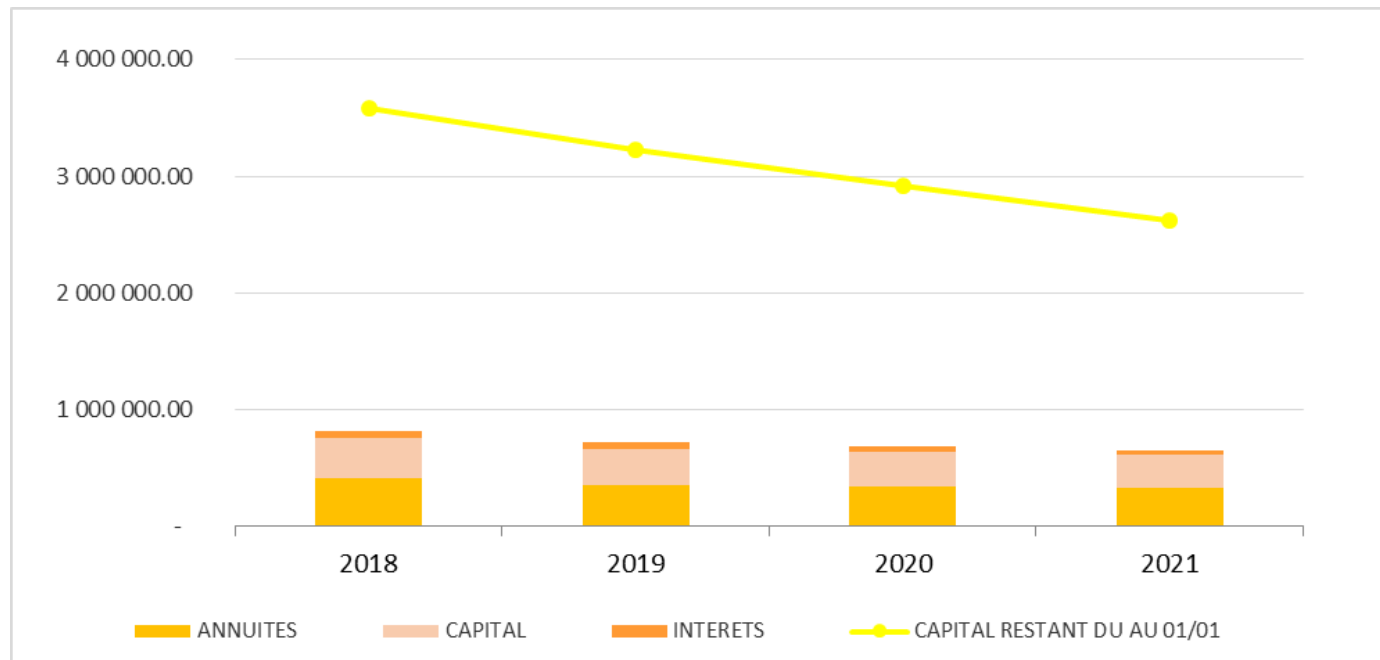
- ▶ L'ensemble de nos recettes devraient rester stable
- ▶ Du fait de la baisse prévisible de la DGF, les recettes dotations et participations en 2022 seront toujours en baisse.
- ▶ La prévision des produits des services restera prudente : résultat de la crise sanitaire qui perdure.
- ▶ Le chapitre de la fiscalité gardera sa ligne directrice : ne pas augmenter les taux d'imposition.

# Analyse de la dette de la ville

Rétrospective sur l'évolution de la dette

EVOLUTION **BRUTE** DE LA DETTE DE 2018 A 2021

	2018	2019	2020	2021
<b>CAPITAL RESTANT DU AU 01/01</b>	<b>3 577 262.46</b>	<b>3 224 219.62</b>	<b>2 916 852.22</b>	<b>2 622 547.47</b>
INTERETS	57 457.23	51 975.27	47 423.75	42 748.19
CAPITAL	353 042.84	307 367.40	294 304.75	284 906.44
<b>ANNUITES</b>	<b>410 500.07</b>	<b>359 342.67</b>	<b>341 728.50</b>	<b>327 654.63</b>
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE				

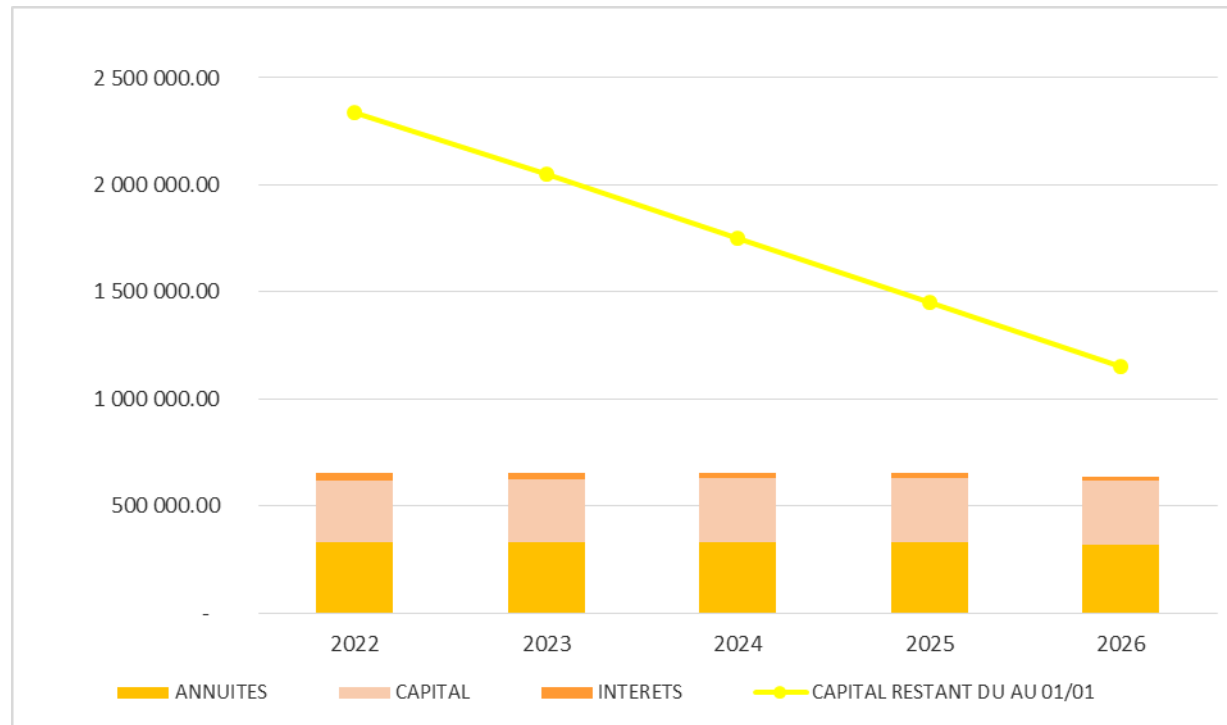


# Analyse de la dette de la ville

Prospective sur l'évolution de la dette

EVOLUTION **BRUTE** DE LA DETTE DE 2021 A 2026

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>CAPITAL RESTANT DU AU 01/01</b>	<b>2 337 641.03</b>	<b>2 047 963.85</b>	<b>1 753 404.26</b>	<b>1 453 846.90</b>	<b>1 149 172.92</b>
INTERETS	37 973.49	33 086.95	28 091.08	22 963.80	17 719.75
CAPITAL	289 677.18	294 559.59	299 557.36	304 673.98	301 327.46
<b>ANNUITES</b>	<b>327 650.67</b>	<b>327 646.54</b>	<b>327 648.44</b>	<b>327 637.78</b>	<b>319 047.21</b>
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE					



# Analyse de la dette de la ville

L'endettement 2022

Maintenir la capacité de désendettement dans la « zone verte »

Renage au 31/12/2021: 4.80 années



**Zone verte**  
<6 ans

**Zone médiane**  
<10 ans

**Zone orange**  
<15 ans

**Zone rouge**  
>15 ans

# Analyse de la dette de la ville

## Répartition de la dette par taux

	Quantité	%	CRD 31/12
Taux fixes	6	100	2 337 641.03€

## Dette par habitant

Population au 1er janvier 2021* *source DGCL 2020	3 561
Dette par habitant	656.46€
Moyenne de la strate* *Source DGCL 2020	713.00€

# Quelques repères

⇒ Marge d'autofinancement courant = 0.94

(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement du capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement)

Elle mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée, a contrario, un ratio supérieur à 1 indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

⇒ Capacité de désendettement : 4.80 ans

Elle se calcule en divisant l'encours de dette au 31 décembre 2021 (2 337 641€) par l'épargne brute 2021 (487 060). Elle répond à la question : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Pour information, une capacité de désendettement inférieure à 11 ans est considérée comme raisonnable.



# LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## REALISATIONS 2021

- Végétalisation des cours d'écoles : élémentaire et maternelle
- Accessibilité des allées du cimetière 1<sup>ère</sup> tranche
- Accessibilité de 4 quais de bus
- Démolition de la maison Combe îlot carrosserie
- Carrefour Route du Gua - Route de Rives
- Réalisation de l'aménagement de la rue Créminési section rue du Guichet Boulevard Docteur Valois
- Etude vidéo protection et installation sur 1 point d'une caméra
- Fin du traitement du désamiantage et des mérules du bâtiment Faller

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- FCTVA = 16,404% du montant des dépenses 2020,
  - 2020 : 106 725.68€ sur dépenses 2018
  - 2021 : 64 706.98€ sur dépenses 2019
  
- La taxe d'aménagement,
  - 2020 : 46 648.81€
  - 2021 : 25 095.22€
  
- Excédent du fonctionnement 2021 capitalisé,
  - 2020 : 320 205€ excédent capitalisé 2019
  - 2021 : 452 780€ excédent capitalisé 2020
  
- Excédent de l'investissement 2021 reporté,
  - 2020 : 1 227 673.43€ excédent 2019
  - 2021 : 1 156 474.44€ excédent 2020
  
- La dotation aux amortissements,
  - 2020 : 167 966.54€
  - 2021 : 191 739.23€

# ORIENTATIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

## PROJETS EN COURS

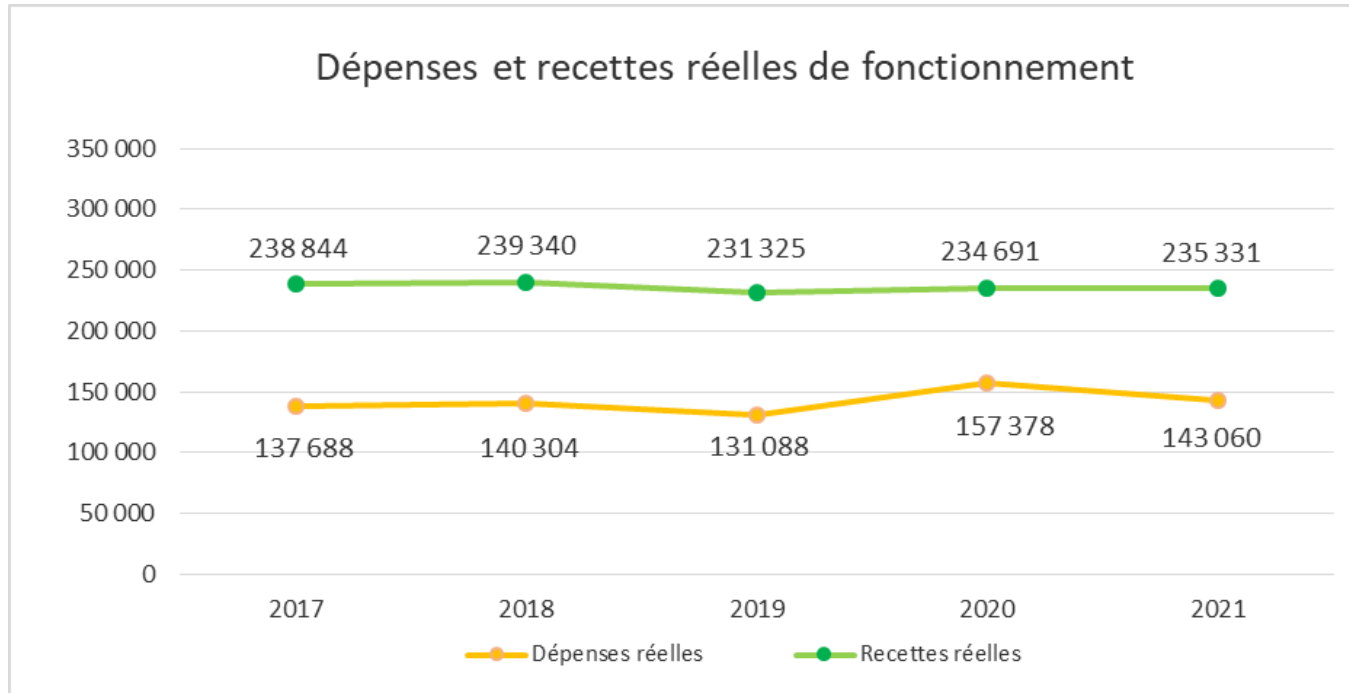
- Réhabilitation thermique de l'école élémentaire Aimé Brochier
- Réhabilitation Faller
- Travaux accessibilité PMR au cimetière 2<sup>ème</sup> phase
- 2<sup>ème</sup> phase aménagement de la rue Créminési
- Travaux d'accessibilité de 4 quais de bus 2<sup>ème</sup> phase

## PROJETS A VENIR

- Aménagement ilôt carrosserie
- Déploiement de la vidéo protection.
- Création d'un pump track (stade Bertholet)
- Le détail des investissements seront vus au moment du vote du budget primitif 2022

# Le budget annexe : Gendarmerie

Entre 2017 et 2021

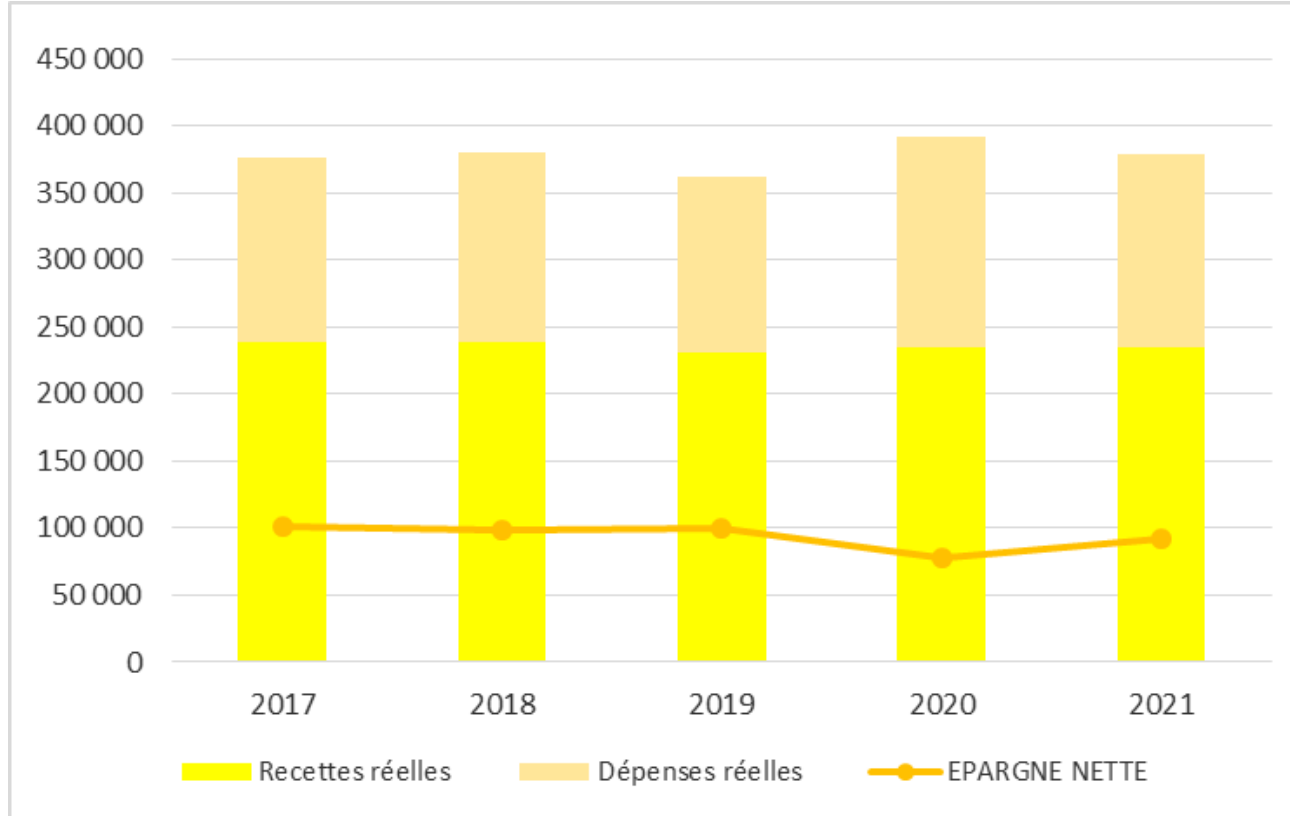


- Ce budget n'a pas de dette réelle en cours, il s'autofinance par l'encaissement de loyers qui rembourse un crédit bail
- Depuis 2016 des provisions pour grosses réparations sont capitalisées, la somme de celles-ci au 31 décembre 2021 est de 800 000€
- En 2021 une provision pour le risque financier du crédit bail a été réalisée montant : 55 000€

Pour rappel : ces provisions doivent être abondées chaque année.

# Le budget annexe : Gendarmerie

Epargne nette par rapport à nos dépenses et recettes réelles de 2017 à 2021



- Depuis 2009, notre épargne nette moyenne sur ces 12 années est de 83 495€, notre ratio moyen (dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital des emprunts / recettes réelles de fonctionnement) SUR cette même période est de 0.64



*Commune de Renage*

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

*Conseil municipal du 08 février*

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de Renage :

<https://www.ville-renage.fr/>

